



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

Province de Québec
MRC de La Mitis
Municipalité de Sainte-Luce

Séance extraordinaire des membres du conseil tenue au lieu ordinaire des séances, le lundi 10 août 2015 à 16 h 45, à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire suppléant, monsieur Bertrand Lechasseur, les conseillers Nathalie Pelletier, Jocelyn Ross, Stéphanie Gaudreault, Pierre Beaulieu, Yves G. Ouellette. La directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, madame Nancy Bérubé est également présente.

Les membres du conseil constatent que l'avis de convocation de l'assemblée extraordinaire a été signifié tel que requis par le Code municipal.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
 2. Adoption de l'ordre du jour
 3. Adoption du procès-verbal
 4. FINANCES
 5. ADMINISTRATION
 - 5.1 Règlement R-2015-206 - Réaménagement route 298 et rues adjacentes - Modification à la directive de changement no. 2
 6. URBANISME
 - 6.1 P.I.I.A. - 267, route du Fleuve Ouest
 7. LOISIRS
 8. TRAVAUX PUBLICS
 9. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 10. CORRESPONDANCE
 11. AFFAIRES NOUVELLES
 12. PÉRIODE DE QUESTIONS
 13. FERMETURE DE LA SÉANCE
-
1. Ouverture de la séance

Le maire suppléant, monsieur Bertrand Lechasseur procède à l'ouverture de la séance.



No de résolution
ou annotation
2015-08-215

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Yves G. Ouellette et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour.

ADMINISTRATION

2015-08-216

5.1 Règlement R-2015-206 - Réaménagement route 298 et rues adjacentes - Modification à la directive de changement no. 2

Il est proposé par monsieur Jocelyn Ross et unanimement résolu que la directive de changement no. 2 présentée par la compagnie *Entreprises Claveau Ltée* dans le cadre des travaux effectués pour le réaménagement de la route 298 et rues adjacentes, en date du 3 août 2015 soit modifiée pour celle en date du 7 août 2015 au montant de 42 000 \$ excluant les taxes. Cette modification a été approuvée en date du 7 août 2015, par monsieur Christian Roy, ingénieur de la firme *BPR*, consultant de la Municipalité dans ce dossier.

URBANISME

2015-08-217

6.1 P.I.I.A. – 267, route du Fleuve Ouest

CONSIDÉRANT le P.I.I.A. présenté pour la propriété du 267, route du Fleuve Ouest à Sainte-Luce, étant constituée du lot 3 689 439 du cadastre du Québec et identifiée au rôle d'évaluation de la Municipalité sous le matricule numéro 3677-50-2796, à l'effet de permettre la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale isolée d'un étage tel qu'illustré sur les plans déposés;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères du P.I.I.A. en ce qui a trait au respect des percées visuelles sur le fleuve, au respect de la sécurité des piétons et des cyclistes ainsi qu'au souhait de favoriser l'émergence d'un secteur résidentiel unifamilial;

CONSIDÉRANT QUE le secteur environnant ne présente pas d'uniformité sur le plan architectural ni d'intérêt patrimonial à préserver;

CONSIDÉRANT QUE la résidence sera légèrement reculée par rapport à la résidence voisine à l'est, mais alignée avec celle à l'ouest;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont présenté une recommandation à l'effet de recevoir favorablement le P.I.I.A. présenté pour la propriété du 267, route du Fleuve Ouest tel que décrit précédemment;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Pierre Beaulieu et unanimement résolu d'accepter le plan d'implantation et d'intégration architecturale présenté pour la propriété du 267, route du Fleuve Ouest, tel que décrit précédemment conditionnellement à la plantation d'un alignement d'arbres en façade de la résidence afin d'atténuer l'impact du fait que la maison sera légèrement en recul par rapport à la résidence voisine du côté est.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

12. Période de questions


Aucune question n'est posée aux membres du conseil.

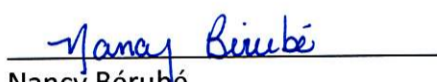
13. Fermeture de la séance

Il est proposé par madame Stéphanie Gaudreault et unanimement résolu que la séance du conseil soit et est levée.

Je, Bertrand Lechasseur, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


Bertrand Lechasseur
Maire suppléant


Bertrand Lechasseur
Maire suppléant


Nancy Bérubé
Directrice générale adjointe et
secrétaire-trésorière adjointe